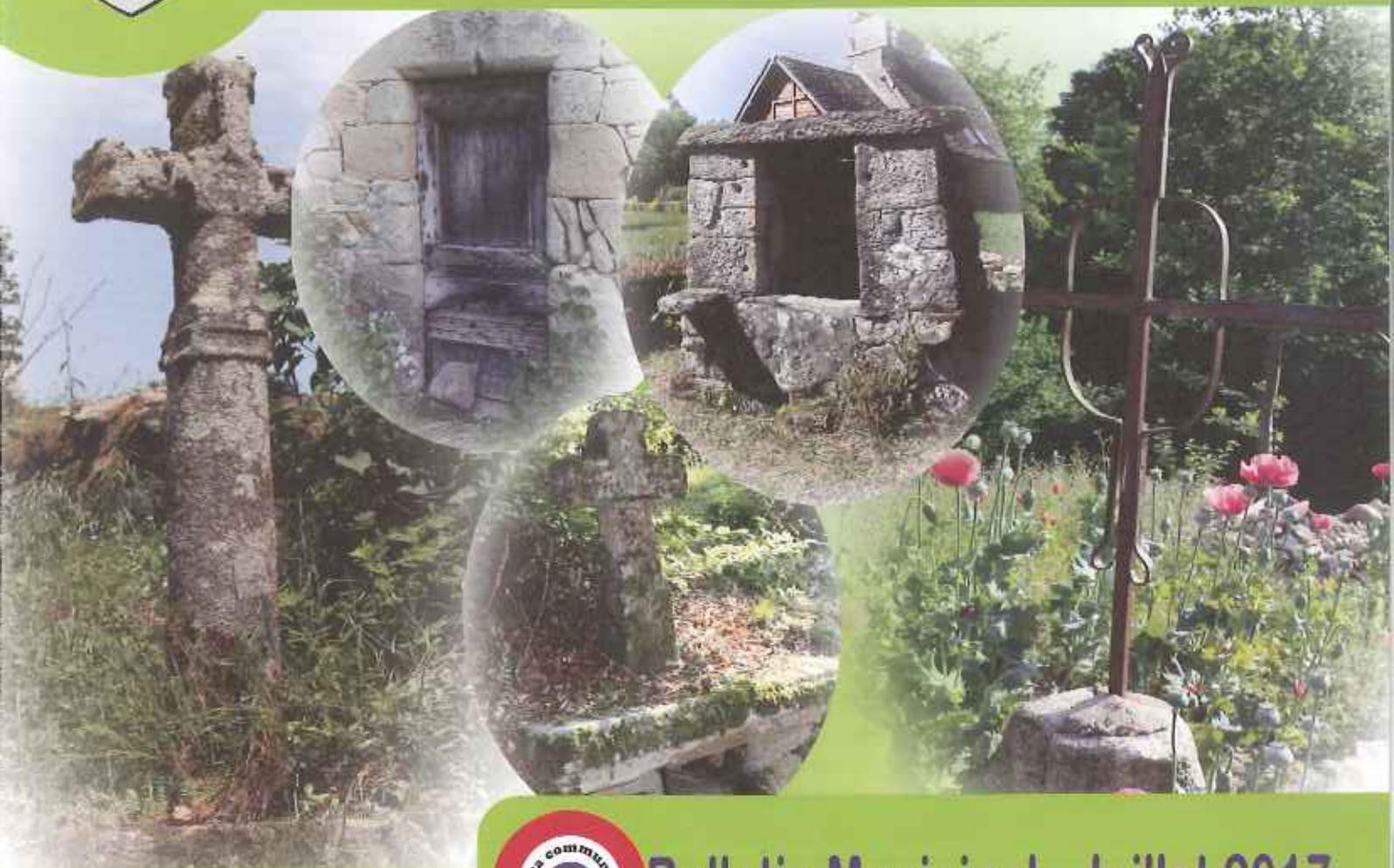


CHAMPAGNAC LA NOAILLE



Bulletin Municipal - Juillet 2017

édito...

Ce début d'année 2017 a largement été marqué par les élections, présidentielles d'abord en avril et mai puis législatives en juin et je tiens à féliciter les Champagnacoises et les Champagnacois pour leur civisme avec en effet un taux de participation très important pour chacune des consultations ; vous en trouverez d'ailleurs le détail dans ces pages.

Les comptes administratifs de 2016 ont été approuvés au cours du premier trimestre avec un résultat global excédentaire de 103 467,14 € pour le compte principal et un résultat global déficitaire de 2 111,46 € pour le service assainissement et donc une situation financière de la commune très saine. Les taux d'imposition des taxes directes locales n'ont pas été modifiés et le budget principal 2017 a été approuvé pour un montant de 293 656 € en section de fonctionnement et pour 184 902 € en section d'investissement ; le budget d'assainissement s'établit quant à lui à 17 846 € en fonctionnement et 9 575 € en investissement.

Comme à chaque numéro de votre bulletin vous trouverez l'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux, le point sur les travaux, quelques rappels au respect des réglementations et diverses rubriques.

J'attire votre attention sur un petit événement qui aura lieu à Champagnac le 09 août à 21h 30 puisque nous aurons le plaisir d'accueillir «Le Médecin Malgré Lui» de Molière dans le cadre du festival de la Luzège.

*Pour terminer cet édito, je veux saluer **Madame Marissou Laurent**, notre centenaire qui a franchi le cap le 21 juin dernier et à qui j'adresse, pour la commune toute entière, mes félicitations et mes amitiés sincères.*

Bel été à tous et bonnes vacances !

N°7

Les derniers évènements....

7
janvier



Vœux du Maire

La cérémonie des vœux du maire s'est tenue cette année le 07 janvier en présence de nombreux Champagnacois.

Monsieur le maire, après avoir évoqué les tragiques événements de l'année écoulée, a rappelé la chance que nous avons à Champagnac de «vivre dans un environnement privilégié loin des trafics et des violences en tout genre du tumulte et de la pollution des grandes

métropoles» «sachons en profiter et surtout protégeons tout cela» a-t-il rajouté.

Il a ensuite invité chacun à s'investir dans les associations locales et notamment dans l'Entente Champagnacoise qui connaît un moment difficile en raison du manque de bénévoles, puis il a fait le point des travaux effectués au cours de l'année 2016 et des projets pour 2017 et a accueilli une nouvelle habitante de la commune : Claire SOUBRANNE au village du Longy à qui il a souhaité la bienvenue.

Il a finalement présenté ses vœux en ces termes :

« Je vous souhaite au nom du conseil municipal et en mon nom une très très bonne année 2017 pleine de la réalisation de vos plus beaux rêves, remplie de joie et de bonheur, pleine de solidarité et de bienveillance mais surtout et avant tout je vous souhaite une très bonne santé.»

La soirée s'est terminée comme il se doit dans la convivialité autour d'un verre.

8
mai



Commémoration

Un moment solennel pour rendre hommage à toutes ces femmes et tous ces hommes, français ou venus du monde entier, issus de toutes les origines et de toutes les cultures qui conjuguèrent leurs efforts pour libérer le territoire national et faire triompher la fraternité.



efforts pour libérer le territoire national et faire triompher la fraternité.

21
juin

Une Centenaire dans notre commune !

Fêter son siècle de vie c'est se souvenir d'hier, profiter du présent sans penser à demain.

UNE JOURNEE EXCEPTIONNELLE..



A Nussannes Madame Marie Laurent fête ses 100 ans en compagnie de ses enfants, petits-enfants, arrières petits-enfants et amis. C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons partagé ce bon moment avec Madame Laurent dans sa maison natale.



Mille et une fleurs...

Aux beaux jours, la commune de Champagnac reflorit avec les réalisations de Fernande Pinho, aidée de Benoit et de quelques conseillers municipaux. Merci à eux pour ces belles compositions colorées.



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUi est en cours de réalisation pour la communauté de commune Ventadour Egletons Monédières. Pour l'ensemble de ces communes il devrait être terminé fin 2019.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document stratégique et réglementaire qui répond aux enjeux du territoire, construit un projet d'aménagement et de développement respectueux de l'environnement.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document à la pertinence renforcée, l'échelon intercommunal permettant la construction d'un projet de territoire avec une vision globale et durable.

L'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent élabore le PLU(i) et définit le parti d'aménagement à retenir pour son territoire en tenant compte de la situation existante et des perspectives pour l'avenir, dans le respect des objectifs de développement durable inscrits dans le code de l'urbanisme (articles L. 101 1 et L. 101 2).

Le PLUi, tout comme le PLU, est :

- le projet de développement pour les dix ou quinze années à venir
- un projet d'intérêt général
- un document réglementaire qui gère le droit du sol
- un document élaboré en concertation avec la population et les personnes publiques associées (PPA)

Le PLUi, tout comme le PLU, n'est pas :

- une distribution de droits à construire
- la somme des intérêts particuliers
- uniquement focalisé sur les zones construites ou urbanisées, il concerne l'ensemble du territoire y compris les espaces agricoles et les espaces naturels

Dans le cadre de la réalisation du PLUi, le bureau d'études rural concept souhaite réaliser des entretiens avec les exploitants agricoles de la commune. Ces entretiens auront lieu le 26 juillet 2017 en mairie de Montaignac St Hippolyte, chaque exploitant agricole sera invité individuellement à participer à ces entretiens.

La Fibre pour Tous

Enjeu indispensable de désenclavement, d'attractivité des territoires et de vitalité des entreprises, le déploiement du Très Haut Débit est fondamental pour redynamiser l'économie locale, encourager l'innovation industrielle, répondre aux besoins sans cesse croissants du grand public et faciliter le travail des corréziens via l'outil numérique.

C'est en partant de ce constat, et en se basant sur l'insuffisance des capacités des réseaux actuels, saturés par des usages numériques grandissants, que le Département s'est engagé dans une stratégie de déploiement du très haut débit pour tous.

Le Conseil départemental de la Corrèze a souhaité privilégier pour tous les Corrèziens un niveau égal d'accès aux nouvelles technologies par le déploiement du Très Haut Débit tout en garantissant, en parallèle, l'attractivité de la Corrèze et le développement économique de nos territoires.

Le déploiement de la fibre optique en Corrèze sera donc réalisé dans un délai maximum de 4 ans avec un découpage de la Corrèze en 3 lots représentant pour chacun d'eux environ 30 000 prises optiques à créer.

En lançant officiellement lors de la séance du 8 juillet 2016 son programme 100% FIBRE 2021, le Conseil Départemental de la Corrèze fait le choix d'ancrer résolument la Corrèze dans le XXI^e siècle et de devenir un des premiers département 100% fibre.

A quand la fibre chez moi ?

Pour équiper l'ensemble du territoire en très haut débit en emmenant la fibre dans chaque foyer, le projet a été confié par les collectivités limousines à DORSAL.

Les communes les plus mal desservies seront équipées les premières, Champagnac La Noaille en fait partie, avec une prévision d'installation pour 2018.

Pour connaître les principales échéances de livraison, DORSAL, met en ligne la carte des déploiements. Associée à un moteur de recherche par commune elle permet de visualiser rapidement les échéances de livraison des travaux ou celles des opérations de montées en débit programmées.

RDV sur www.dorsal.fr rubrique le déploiement

Conseil Municipal du 22 février 2017

1- Compte administratif et compte de gestion 2016 de la commune

• Compte administratif principal

Le compte administratif présentant un résultat global excédentaire de 103 467,14 € est approuvé à l'unanimité.

• Compte administratif du CCAS

Le compte administratif présentant un résultat global excédentaire de 1 246,79 € est approuvé à l'unanimité.

2- Compte administratif et compte de gestion 2016 du service assainissement

Le compte administratif présentant un résultat global déficitaire de 2 111,46 € est approuvé à l'unanimité.

3- Syndicat de l'étang Prévôt : création et nouveaux statuts

L'étang Prévôt, son barrage et sa pêcherie était propriété de l'ancien syndicat intercommunal de l'étang Prévôt (SIEP) qui avait la charge de la gestion de ce site, notamment de l'activité piscicole. Son activité et son existence ont été jugés nécessaires avec la volonté de le conserver en l'état au vu du vote de la CDCI du 7 mars 2016 de l'amendement n°7, à l'unanimité des membres présents « pour son maintien ».

La communauté de communes du Doustre et du plateau des étangs est devenue membre à la place de la commune de Clergoux par le mécanisme de «représentation-substitution». La dissolution de cette dernière prévue par le Schéma départemental de coopération intercommunale a entraîné de plein droit la dissolution du SIEP.

Vu l'avis favorable des services de la Préfecture pour la création d'un nouveau syndicat intercommunal autour de l'étang Prévôt au regard de la décision de la CDCI du 7 mars 2016 relative à son maintien.

Vu la volonté des communes de Clergoux et de Champagnac-la-Noaille de fonctionner ensemble autour de l'étang Prévôt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix :

- décide la création du Syndicat intercommunal de l'étang de Prévôt,
- approuve les statuts du Syndicat intercommunal tels qu'ils figurent en annexe,
- autorise le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délégués au syndicat intercommunal de l'étang Prévôt .

Suite à l'approbation des statuts du syndicat de l'étang Prévôt, Monsieur le Maire propose d'élire les délégués pour la composition du comité syndical. Il demande à l'assemblée qui souhaite être candidat.

Sont candidats :

Délégués titulaires : Séverine DE SOUSA, Hervé LEYMARIE, Gérard MANOUX

Délégués suppléants : Jacqueline BUISSON, Serge NALDO

Nombre de votants : 9

Le Conseil Municipal, après avoir voté, élit :

Séverine DE SOUSA	déléguée titulaire	9 voix
Hervé LEYMARIE	délégué titulaire	9 voix
Gérard MANOUX	délégué titulaire	9 voix
Jacqueline BUISSON	déléguée suppléante	9 voix
Serge NALDO	délégué suppléant	9 voix

4- Subventions versées par la commune en 2017

ENTENTE CHAMPAGNACOISE	280,00 €
LOU LIADOUR	280,00 €
CHEZ NOUS À CHAMPAGNAC	280,00 €
CLUB D'ASTRONOMIE	280,00 €
COMICE AGRICOLE	50,00 €
CROIX ROUGE	80,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	260,00 €
AMICALE DES POMPIERS	170,00 €
TRUITE MARCILLACOISE	80,00 €
JMF	30,00 €
RESTO DU CŒUR	50,00 €
DIVERS	500,00 €
TOTAL	280,00 €

5- Investissements 2017

Monsieur Le Maire propose de réaliser les investissements suivant :

- Travaux de voirie
- Création de la voie communale de Lachaud
- Eclairage public
- Restauration du chasublier
- Rejointoiement des escaliers de l'église
- Restauration des salles de bain des gîtes
- Etude du PAB
- Rénovation du chauffage de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces projets à l'unanimité.

6- Création de la VC de Lachaud : demande de subvention DETR

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'accès actuel au village de Lachaud présente un danger pour les habitants du village et les usagers de la voie du fait de l'absence de visibilité. D'autre part la voie actuelle, très étroite, ne permet pas l'accès de véhicules de livraison ou de secours. Il propose de créer une nouvelle voie.

Ce nouvel accès serait réalisé sur les parcelles A 1127,1130 et 1137, appartenant à l'indivision TAUTOU. L'ancien chemin allant du village de Lachaud à La Noaille actuellement impraticable et qui traverse la propriété de l'indivision TAUTOU leur sera cédé en échange. Les propriétaires ont donné leur accord.

→ a) Création de la voie communale du village de Lachaud

Considérant l'accord de l'indivision TAUTOU pour la création de cette voie sur leur terrain et leur accord pour la cession de terrain nécessaire à l'emprise de la voie,

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la création de cette voie et l'acquisition de terrain nécessaire,
- Demande à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet,
- Donne tous pouvoirs et signature à Monsieur Le Maire pour la réalisation de ce projet.

b) Lancement de la procédure de cession du chemin rural allant du village de Lachaud au village de La Noaille

Considérant que le chemin rural, sis, n'est plus utilisé par le public. (Impraticable car le tracé a disparu),

Considérant l'offre faite par l'indivision TAUTOU d'acquiescer ledit chemin.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Constate la désaffectation du chemin rural,
- Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;
- Demande à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

c) Demande de subvention DETR

Le Maire présente au Conseil Municipal :

- Les dispositions des aides de l'Etat mobilisables pour les travaux de voirie
- Le dossier du projet d'ouverture d'une voie communale au village de Lachaud,
- Le financement prévu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le dossier du projet d'ouverture d'une voie communale au village de Lachaud,
- sollicite l'attribution de l'aide de l'Etat au titre des travaux de voirie pour la DETR 2017,
- donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires,
- arrête son plan de financement comme suit :

Travaux	28 246,50 €
Maîtrise d'œuvre, imprévus et dépenses diverses	2 753,50 €
TOTAL HT	31 000,00 €
TOTAL TTC	37 200,00 €
Aide de l'état (DETR) sollicitée 31 000 € x 40%	12 400,00 €
Autofinancement	24 800,00 €

• décide la réalisation des travaux, définis dans ce dossier, et s'engage à entreprendre les travaux dès notification de l'arrêté attributif de la subvention,

• fixe le mode de dévolution des travaux comme suit : procédure adaptée avec publicité librement déterminée

7- Participation classe de découverte, école de Montaignac

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de participation financière d'un montant de 570,60 €, présentée par l'école de Montaignac Saint Hippolyte pour l'organisation d'une classe de découverte au printemps 2017. Il précise que trois enfants de la commune de Champagnac sont concernés par ce séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder la dite participation.

8- Frais de scolarité, école de Montaignac

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de participation financière pour les frais de scolarité, présentée par la commune de Montaignac St Hippolyte.

Cette participation s'élève à 716,00 € par an et par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, accepte cette participation et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre les deux communes.

9- Syndicat des Eaux du Morel : rapport annuel

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du syndicat des eaux du Morel. Un exemplaire en est distribué à chaque membre du Conseil

10- ANACR : réalisation d'un chemin de la résistance

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'ANACR du plateau des étangs, pour la création d'un chemin «de la Résistance».

Il s'agit d'un chemin de randonnée, qui passerait sur les communes du plateau des étangs, en particulier sur la commune de Champagnac et serait implanté de panneaux explicatifs sur la résistance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, par 8 voix pour et 1 abstention, décide d'accorder une subvention de 428,00 €

11- Mise en place du nouveau régime indemnitaire de la fonction publique territoriale (RIFSEEP)

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'une loi parue en 2016, modifie la fonction publique territoriale, afin de mettre les fonctions des agents territoriaux en équivalences avec celles des fonctionnaires d'état. A l'heure actuelle, seul le décret d'application concernant les fonctions administratives est paru.

Le montant de l'indemnité ne varie pas ; seule la dénomination change.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

12- Coupe de bois

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal, que des éclaircies ont été réalisées dans les bois communaux.

La vente de ce bois à la société ARGIL, a rapporté 610,00 €. qui ont été réglés par chèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette vente.

13- Questions diverses

Les personnes s'occupant de la bibliothèque souhaiteraient acheter quelques livres de parution récente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde un budget de 200,00 € pour ces achats.

Conseil Municipal du 5 avril 2017

1- Vote des taux d'imposition

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification 2017 des taux d'imposition des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2017, soit :

- taxe d'habitation : 5,85 %
- taxe foncière bâti : 11,91 %
- taxe foncière non bâti : 73,94 %

2- Budget Assainissement

Le budget est approuvé à l'unanimité pour un montant de 17 846,00 € en section d'exploitation et de 9 575,00 € en section d'investissement.

3- Budget principal

Le budget est approuvé à l'unanimité pour un montant de 293 656,00 € en section de fonctionnement et de 184 902,00 € en section d'investissement.

4- Actualisation des indemnités de fonction des élus

En raison des décrets du 25 mai 2016 et du 26 janvier 2017 portant relèvement de la valeur du point d'indice et fixant le nouvel indice brut terminal de la fonction publique, il convient d'actualiser les indemnités des élus, basées sur l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 1er février 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- Indemnités du Maire : 17% de l'indice brut maximal
- Indemnités des adjoints : 6,6% de l'indice brut maximal

5- Eoliennes, commune de St Priest de Gimel

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'un parc éolien au Puy de l'Aiguille, commune de St Priest-de-Gimel. La commune de Champagnac-La-Noaille étant dans le rayon d'affichage de 6 Km pour l'enquête publique, doit donner son avis.

Après en avoir délibéré et voté, par 8 voix contre et 1 abstention, Le Conseil Municipal, considérant que :

→ le défrichement sollicité pour la création de ce parc éolien constitue un désastre écologique et faunistique ;

→ l'implantation d'éoliennes de 180 mètres de hauteur va porter préjudice au paysage rural et pittoresque des villages environnants, entraînant de ce fait une dévaluation de l'immobilier et une baisse de la fréquentation touristique ;

→ ce projet est en parfaite incohérence avec le schéma de développement touristique de la Corrèze qui vise un objectif de croissance de la consommation touristique de 20% ;

→ le peu de rentabilité de ce projet ;
donne un avis défavorable à ce projet.

6- Aliénation chemin de Nussannes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'aliénation du chemin rural allant du village de Nussannes au village de Feix, sollicitée par les propriétaires riverains. Ce chemin a été modifié suite à la création de la piste forestière en 1993.

Considérant que le chemin rural, n'est plus utilisé que par les propriétaires riverains, Compte tenu de la désaffectation de ce chemin rural il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;
- Demande à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

Conseil Municipal du 21 juin 2017

À l'ouverture de la séance, Monsieur Le Maire fait la lecture d'un courrier recommandé, émanant de M. GORSE Cyril, concernant la pose de panneaux « attention enfants » à Miginiac.

1- Etang Prévôt : convention et transfert de l'actif

→ Convention

Monsieur le Maire présente le projet de convention entre le syndicat intercommunal de l'étang Prévôt et les communes de Champagnac-la-Noaille et Clergoux, pour l'utilisation de matériel nécessaire à l'entretien de l'étang et la mise à disposition des agents techniques communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve cette convention
- Autorise le Maire à la signer

→ Transfert de l'actif

Monsieur Le Maire rappelle :

- La délibération 2017/01 relative à la création et approbation des statuts du syndicat intercommunal de l'étang Prévôt ;
- L'arrêté préfectoral portant création du Syndicat intercommunal de l'étang Prévôt en date du 31 mars 2017 ;

Il propose de transférer l'actif immobilier issu de la dissolution du syndicat de l'étang Prévôt et intégré à l'actif de la commune de Champagnac-la-Noaille, vers le nouveau syndicat intercommunal de l'étang Prévôt.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

2- Modification des statuts de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, compte tenu de l'entrée de trois nouvelles communes au sein de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières, et considérant également la création d'un accueil de loisirs sans hébergement à Montaignac-St-Hippolyte, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 20 mars 2017 en vue d'approuver les nouveaux montants d'attribution de compensation.

Elle a ainsi approuvé le tableau suivant :

CHAMPAGNAC LA NOAILLE	3 882,00 €	MEYRIGNAC L'ÉGLISE	2 187,00 €
CHAUMEIL	12 297,00 €	MONTAIGNAC ST-HYPOLYTE	118 757,00 €
DARNETS	2 524,00 €	MOUSTIER	23 491,00 €
EGLETONS	972 122,00 €	PERET BEL AIR	21 388,00 €
LA CHAPELLE SPINASSE	10 209,00 €	ROSIERS D'ÉGLETONS	105 586,00 €
LAFAGE SUR SOMBRE	6 180,00 €	SAINT HILAIRE FOISSAC	14 592,00 €
LAPLEAU	79 895,00 €	SAINT MERD DE LAPLEAU	39 395,00 €
LAVAL SUR LUZET-GT	96 541,00 €	SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	16 096,00 €
LE JARDIN	17,00 €	SARRAN	36 539,00 €
MARCILLAC LA CROISILLE	185 969,00 €	SOUDÉILLES	48 075,00 €

Il est également précisé que l'attribution de compensation 2018 de Montaignac-St-Hippolyte sera minorée et portée à 117 909 € compte tenu de l'ouverture de l'accueil de loisirs sur l'année complète. Ce rapport, doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le rapport de la CLECT et les nouveaux montants d'attribution de compensation versés aux communes à compter de 2017 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet objet.

3- Chauffage de la salle des Fêtes : financement et demande de subvention

Monsieur Le Maire présente le devis établi pour l'installation de 4 pompes à chaleur dans la salle des fêtes, afin de pallier aux inconvénients du chauffage existant. Le montant du devis est de 12 565,67 € HT.

Il informe ensuite le Conseil Municipal, que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 40% par la D.E.T.R. et à hauteur de 30% par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ces travaux et le devis correspondant ;
- Sollicite les subventions au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental.

7- Modification des statuts de la communauté de communes pour la compétence étude eau-assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de statuts modifiés de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières, adopté en Conseil Communautaire le 13 février 2017.

Monsieur le Maire explique que, conformément à la loi NOTRe, la Communauté de Communes aura pour obligation d'exercer la compétence Alimentation en Eau Potable et Assainissement Collectif à compter du 1er janvier 2020 au plus tard.

Afin de préparer cette prise de compétence, il est nécessaire, dans un premier temps, d'établir un schéma directeur visant à recenser l'ensemble des données nécessaires à la réalisation d'un programme pluriannuel d'investissements sur les réseaux. Ce travail, d'une durée estimée à 18 mois, sera réalisé sur l'ensemble des communes du territoire communautaire, et intégralement pris en charge financièrement par la Communauté de Communes, avec l'appui financier à hauteur de 80 % de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental.

Pour ce faire, il est proposé que la Communauté de Communes ait recours à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), qui aura pour rôle d'accompagner la collectivité dans la formalisation de ses besoins, la rédaction d'un cahier des charges et dans le choix d'un bureau d'études chargé de réaliser ce schéma directeur. L'AMO aura par ailleurs pour mission d'accompagner la collectivité dans l'exécution du marché.

Dans un second temps, la réalisation de ce schéma sera suivie d'une étude sur les modalités d'exercice de la compétence, qui débutera normalement courant 2018.

A ce titre, il y a lieu aujourd'hui de modifier les statuts de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières en ajoutant la compétence suivante :

Chapitre 2 : Les compétences - 2.3 Compétences facultatives :
Article 16 bis : Alimentation en eau potable et assainissement collectif
Réalisation de schémas directeurs et d'études préalables à la prise de compétence pour l'alimentation en eau potable et assainissement»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- *Approuve les modifications statutaires proposées ;*
- *Valide les nouveaux statuts de la Communauté de Communes*

8- Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les produits phytosanitaires sont interdits pour le désherbage, sauf dans le cimetière, depuis le 1er janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, décide l'arrêt de l'utilisation de ces produits.

4- Enquête publique du chemin de Lachaud : conclusion du commissaire enquêteur

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enquête publique relative :

- 1°) au projet de déclassement et d'aliénation du chemin situé entre le village de Lachaud et celui de La Noaille,
- 2°) au projet d'ouverture d'une voie communale au village de Lachaud

s'est achevée le 9 mai 2017. Il présente ensuite le rapport et les conclusions de commissaire enquêteur.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Approuve les conclusions de l'enquête publique présentée par le commissaire enquêteur,*
- *Autorise le déclassement du chemin situé entre le village de Lachaud et celui de La Noaille, et la cession à l'indivision TAUTOU Laurent et Guillaume,*
- *Autorise l'acquisition du terrain nécessaire à l'ouverture d'une voie communale au village de Lachaud*
- *Donne pouvoir et signature au Maire, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.*

5-Renouvellement du véhicule communal

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer le véhicule communal, celui-ci nécessitant des réparations importantes et coûteuses suite au dernier contrôle technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à Monsieur le Maire de se renseigner sur deux options :

- 1- *L'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion ;*
- 2- *La location d'un véhicule.*

6- Festival de la Luzège

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le festival de la Luzège fera une représentation de la pièce de Molière, « Le médecin malgré lui », le 9 août à 9H.30, à la salle des fêtes de Champagnac la Noaille.

7- Encaissement d'un chèque

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au prêt de tables et de chaises à Mme PEROMET, elle a remis un chèque de 50 € en remerciement.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce don.

9- Questions diverses

RPQS du SPANC, communauté de communes :

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal,

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

8-Tarifs de location des gîtes en 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le tarif de location des gîtes, pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

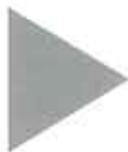
A compter du 1er janvier 2018 :

Basse Saison	250,00 €
Moyenne Saison	300,00 €
Haute Saison	380,00 €
Très Haute Saison	400,00 €
Week-end 2 nuits	180,00 €
Week-end 3 nuits	180,00 €

RPQS du service de l'assainissement collectif de la commune :

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal,

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Champagnac.



LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

- Au cours de ce premier semestre les travaux d'éclairage public programmés depuis longtemps ont enfin été exécutés par la Fédération départementale d'électrification. De nouveaux éclairages ont été installés aux Granges, au Châtaignier, à La Noaille, aux Baumes, au Prévôt à Miginiac à Combrignac et à la Vialatte.
- Les travaux de voirie concernaient cette année la piste de Nussannes à Feix et la VC 19 allant du Bourg aux Granges en passant par Thomas ainsi que la rue sous le Geouffre. Ils ont été réalisés début juin par la société Eurovia pour un montant TTC de 39 800 €.
- Pour les mois à venir sont programmés les travaux d'aménagement du haut du bourg, un aménagement de sécurité au carrefour des Granges, la création d'une voie communale à Lachaud et la modification du chauffage de la salle des fêtes.
- Le syndicat des eaux du Morel va quant à lui renouveler le réseau d'eau potable dans le Bourg.



POINT PROPRE A CHAMPAGNAC

**Le point propre doit rester propre
c'est la logique direz-vous !**

Malheureusement ce n'est pas le cas à cause de certaines personnes sans scrupules qui déposent tout et n'importe quoi : appareils ménagers, gros emballages, petits meubles, sacs plastique non vidés, déchets verts etc.... tous ces objets doivent obligatoirement être emportés à la déchetterie.

Garder notre village propre, c'est aussi l'affaire de TOUS...

Le SIRTOM propose tous les services dédiés à la collecte des déchets : des containers pour les ordures ménagères, des sacs jaunes pour les déchets recyclables, des points de collectes pour le papier, le verre, les cartons, des bennes vertes et des composteurs pour les végétaux. De plus la déchetterie située sur la route de Lapleau, à quelques minutes d'Egletons permet la réception et le traitement de toutes les catégories de déchets.



La lutte contre les décharges sauvages est définie par les articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement. L'article L 541-3 « prohibe les dépôts de déchets sur les terrains ou constructions privés ou publics et autorise le Maire à faire procéder d'office aux frais du responsable aux travaux d'élimination ».

La Municipalité invite donc les Champagnacois à avoir un comportement citoyen et à utiliser les différents équipements mis à leur disposition ou à se rendre à la déchetterie.

Afin de garantir un meilleur service aux usagers, les horaires d'ouverture de la déchetterie sont de la manière suivante :

ÉTÉ (période du 1er avril au 31 octobre) ouverture

- du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
- le Samedi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h
- (Fermeture les dimanches et jours fériés)

HIVER (période du 1er nov au 31 mars) ouverture

- du Lundi au Samedi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
- (Fermeture les dimanches et jours fériés)

COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE À PORTE

les vendredis • 04/08 • 01/09 • 05/05
• 06/10 • 01/12

Toujours sur appel téléphonique au
SIRTOM d'EGLETONS au 05.55.93.00.93
Fax : 05 55 93 29 56 /
Courriel : sirtom.egletons@wanadoo.fr

USAGE DU FEU

Nous retrouvons régulièrement des traces de feu sur la plage de l'Etang Prévôt côté Champagnac, nous rappelons que les feux sont interdits sous peine d'amende.

Brûlage des déchets verts : L'arrêté qui interdit le brûlage des déchets verts est une réglementation nationale. Elle est issue du Grenelle de l'environnement. A cette occasion, les parties prenantes, élus locaux comme associations, avaient pris position pour l'interdiction. Celle-ci a été édictée par le décret du 11 juillet 2011.

Au-delà des nuisances de voisinage causées par la fumée, ainsi que des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes. La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. Ainsi, il est communément admis que 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine, 14 800 km pour une voiture essence. Ils équivalent à 6 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au fuel. Ces données démentent l'idée, trop répandue, selon laquelle le transport des déchets verts jusqu'à la déchetterie serait plus polluant que le brûlage.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Toujours et encore des lingettes dans les égouts (dernière innovation d'une personne malfaisante : lingettes nouées ensemble !)

Nous rappelons que le remplacement de la pompe nécessitera une hausse du tarif de l'assainissement collectif.

NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- Les dimanches et jours fériés de : 10 h 00 à 12 h 00

CONSERVATION DE PETIT PATRIMOINE

Sous l'impulsion de la municipalité et de Madame Catherine Combrouze-Lafaye, conservateur des antiquités et objets d'art de la Corrèze, il a été décidé la restauration par l'ébéniste restaurateur Monsieur Gérard Chazalviel, du meuble dit "chasublier"(*), inscrit au patrimoine, situé dans la sacristie de l'église Saint Martin du XIII^e siècle.

Le meuble constitué de deux parties en merisier de pays daterait du début du XIX^e siècle, si l'on en juge par les traces laissées par les scieurs de long sur l'ensemble des bois ; donc pas de procédés mécaniques. Le chasublier après les travaux de consolidation et de traitement a retrouvé l'usage de ses tiroirs et portes. Sa restauration a privilégié l'acquis des ébénistes de l'époque ; et après suppression de la lasure moderne qui le voilait, ce meuble d'un gris uniforme a repris toutes ses couleurs avec leur profondeur que seul peut donner le temps. L'ensemble a reçu une finition à la cire d'abeille.

L'ébéniste dans son travail s'est appliqué un cahier des charges "dans les règles de l'art" pour réaliser son intervention : travail à la main sur les moulures, produits naturels et bois de pays, dans le respect du travail des anciens.

Gageons que ce meuble traversera les prochains siècles aussi aisément qu'il a franchi les deux précédents.

(*Chasuble : La chasuble est un vêtement sacerdotal à deux pans et sans manche avec une ouverture pour la tête, que le prêtre revêt par-dessus l'aube et l'étole pour célébrer la messe, ou d'autres actions liturgiques précédant ou suivant immédiatement la messe.

Un grand merci au conseil départemental qui a financé à 65% la restauration de ce meuble.



LES ELECTIONS

Voici un bilan de la participation aux deux élections, présidentielle et législative à Champagnac. Comme vous pouvez le constater nous sommes une commune très citoyenne avec un pourcentage de votants qui dépasse la moyenne nationale.

ELECTION PRÉSIDENTIELLE 23 avril 2017

Inscrits	208
Votants	181
Blancs	4
Nuls	3
Exprimés	174
CANDIDATS	voix
DUPONT-AIGAN Nicolas	12
LE PEN Marine	31
MACRON Emmanuel	60
HAMON Benoît	7
ARTHAUD Nathalie	1
POUTOU Philippe	5
CHEMINADE Jacques	0
LASSALLE Jean	9
MELENCHON Jean-Luc	24
ASSFLINFAU François	0
FILLON François	25

7 mai 2017

Inscrits	208
Votants	179
Blancs	22
Nuls	12
Exprimés	145
CANDIDATS	voix
MACRON Emmanuel	106
LE PEN Marine	39

ELECTIONS LÉGISLATIVES 11 juin 2017

Inscrits	208
Votants	141
Blancs	0
Nuls	2
Exprimés	139
CANDIDATS	voix
CHAROT Anne-Pascale	1
COMBES Bernard	27
MOUZAT Jean	6
VAREILLE Jean-Marc	9
BEHR Antoine	1
FERNANDEZ Alex William	0
CRUZEL Alain	0
COINAUD Marie-Thérèse	1
TARRASO Agnès	22
JERRETE Christophe	50
BEZIAT Françoise	21
OZSOY Mumine	1

18 juin 2017

Inscrits	208
Votants	133
Blancs	0
Nuls	9
Exprimés	115
CANDIDATS	voix
COMBES Bernard	47
JERRETE Christophe	68

BIBLIOTHÈQUE

A partir de juillet nouveau calendrier d'ouverture de la bibliothèque.

Les bibliothécaires seront présentes une fois par mois

le mardi : 25/07 – 29/08 – 26/09 – 24/10 – 28/11 – 19/12

De 15 h 00 à 16 h 30.

ETAT CIVIL

Décès

Jean TOURNEIX
le 05/01/2017 MIGINIAC
Doyen de la commune

Fanny DELPLACE
le 11/01/2017 PUY DU CHASSANG

Publications de Mariage

Nathalie FOUSSAT et
Dominique CADET de Fageolles

Stella DIOP et Johann SERON
de La Boissière

RAPPEL SUR NOS ASSOCIATIONS



CLUB DES AINÉS «LOU LIADOUR»

Un petit résumé de nos activités du premier semestre 2017 :

• **Mardi 3 janvier 2017 :**
Assemblée Générale et galette des rois.

• **Dimanche 12 Mars 2017 :**
Loto du club à 14h 30 à la salle des fêtes. Beaucoup de participants, une très bonne ambiance.

• **Samedi 20 Mai 2017 :**
Avec quelques amis de l'Accueil Marcillacois nous sommes allés dans le sud de la Corrèze et dans le Lot. Le matin visite du Moulin à eau de Niel à Chauffour-sur-Vell, à midi repas à la ferme-auberge de la Grotte à Curemonte, suivi de la visite du château de Montal à Saint-Jean-Lespinasse. Excellente journée, les aînés étaient heureux de se retrouver.



La dernière réunion du semestre s'est tenue le mardi 21 juin 2017.

Reprise des activités après les vacances d'été le mardi 5 septembre 2017.

Comme chaque année les réunions ont lieu le 1er et 3eme MARDI de chaque mois à partir de 14h 30 dans la salle de la "cantine" à la mairie de Champagnac.

“Les Aînés” vous souhaitent un bon été !

ASSOCIATION “CHEZ NOUS À CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE” Programme de l'été et de l'automne 2017

Samedi 26 août : sortie annuelle en car
(35,00 € tout compris)

Spontour : promenade en gabare ; les jardins de Sothys, repas au restaurant, casse-croûte le soir à la salle des fêtes.

Samedi 16 et dimanche 17 septembre
JOURNÉES DU PATRIMOINE

• **Samedi - Salle des fêtes**

17 h : conférence des Jean-Michel Monteil : Jean-Baptiste Chèze, un dramaturge et poète occitan

19 h : Chez nous à Champagnac prépare les tourtous !

21 h : projection de l'enregistrement filmé du Tracassou de JB Chèze fait à Champagnac en 2004 lors de sa représentation avec Roger Fieyre, Georgette Cenut-Terrioux, JM Monteil et Raymond Mons (entre autres).

Dimanche 15 h : visite commentée de l'église

Octobre (date à préciser) : sortie nature (voir la presse)

Le bulletin n° 43 de Chez nous à Champagnac paraîtra avec un peu de retard, sans doute au début du mois d'août. Excusez-nous par avance !

L'ENTENTE CHAMPAGNACOISE

L'assemblée générale de l'Entente Champagnacoise s'est tenue le 25 février dernier à la salle de la cantine. Une vingtaine de membres se sont déplacés pour écouter les différents bilans et évoquer l'avenir de l'association.

Lors de la présentation du bilan moral, Sandrine Gorse, présidente de l'association, a remercié les bénévoles de l'entente et les personnes, les chasseurs notamment, qui ont participé à la réussite de la fête de la musique du 18 juin dernier malgré un temps frais. Elle a aussi remercié la mairie pour l'aide apportée.

Malgré tout, elle regrette le peu de mobilisation des Champagnacois pour permettre d'animer la commune. Une satisfaction tout de même pour l'entente, c'est la zumba qui, tous les quinze jours, permet à une trentaine de personnes de se retrouver.

Au niveau finances, l'association se porte bien malgré le déficit de la fête de la musique mais l'objectif était de

passer une bonne journée ensemble.

Après validation des bilans, une discussion sur l'avenir de l'entente s'est engagée avec le renouvellement du bureau. L'activité zumba fonctionnant bien, l'assemblée a décidé de continuer sans pour autant prévoir de manifestations pour l'instant.

LE BUREAU

Présidente : Sandrine Gorse
Vice-Présidente : Mireille Valadour
Trésorier : Jean-Claude Serre
Trésorier Adjoint : Ludovic Vernéjoux
Secrétaire : Marie Noëlle Vernéjoux



Toutes nouvelles personnes sont les bienvenues que ce soit au cours de zumba ou pour intégrer l'association. Pour tous renseignements vous pouvez contacter Sandrine Gorse : 06.87.53.02.44.

SOCIÉTÉ COMUNALE DES CHASSEURS DE CHAMPAGNAC LA NOAILLE

Pour la Société Communale des Chasseurs de Champagnac la Noaille, nous sommes dans l'intersaison et pour autant l'activité est tout aussi importante.

• L'agraineage des sangliers est l'une des actions importantes qui permet de garder les animaux dans les surfaces boisées pour éviter des dégâts dans les cultures et dans les prairies.

• L'entretien des clôtures électriques pour diminuer les risques pour les grands animaux (cerfs et biches) d'intégrer les cultures.

• Le tir d'été qui permet de réguler la population des renards

• Mais aussi l'entretien de notre local et des abords avec également une correction sur le chemin d'accès.



• Nous arrivons dans une période cruciale pour les cultures (blé, seigle), ces cultures qui arrivent à maturité sont une aubaine pour les chevreuils, sangliers, et cerfs, nous devons redoubler de

vigilance pour limiter les dégâts qu'ils pourraient occasionner.

Cette surveillance et l'ouverture anticipée si besoin (3 semaines avant l'ouverture générale) doivent nous permettre de maîtriser la situation.

THEATRE A CHAMPAGNAC Mercredi 9 août 2017 à 21h30



Dans le cadre du 31ème festival de la Luzège qui se déroule du 25 juillet au 11 août 2017, nous aurons le plaisir d'assister à la très célèbre pièce de théâtre

LE MEDECIN MALGRÉ LUI de MOLIÈRE
Mis en scène par Vincent Pouderoux

Le spectacle se tiendra en extérieur, si le temps le permet, devant la salle des fêtes de Champagnac. En cas de mauvais temps la représentation aura lieu dans la salle.

PRIX DES PLACES

Une billetterie sera mise en place par le festival de La Luzège en Corrèze. L'entrée sera de 12 € tarif plein et 8 € tarif réduit (demandeurs d'emploi, étudiants et jeunes de 8 à 17 ans). L'entrée sera gratuite pour les moins de huit ans.

Pour ceux qui le désirent un Food truck sera installé pour offrir un service de restauration au public présent lors de la manifestation, ainsi qu'un débit de boissons temporaire.

Renseignements sur le festival de la Luzège au
05.55.27.90.57 ou www.laluzège.fr

CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

29 juillet 2017

la nuit des étoiles



Renseignements : www.licorness.fr

Le club d'Astronomie de
Champagnac la Noaille

**Nuit des étoiles 2017
à Champagnac**

Samedi 29 juillet à 20h30
à la salle des fêtes de Champagnac

Le programme reste encore à définir
mais vous pouvez à tout moment
consulter le site
www.licorness.fr pour plus de
renseignements
(adresse et QR code sont sur l'affiche).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ETANG DE PREVOT

• DIMANCHE 4 JUIN

La journée découverte de la pêche pour les enfants de Champagnac et Clergoux a eu un beau succès. Ils sont venus nombreux accompagnés des parents et grands-parents pour s'initier à la pêche au lancer avec M. Vincent Laroche le moniteur guide de pêche. La pêche a été bonne, nos futurs pêcheurs sont prêts à assurer la relève.



Le casse-croûte de la matinée ainsi que le pique-nique étaient organisés par les membres du syndicat.



• SAMEDI 24 JUIN

L'inauguration de la récréation du Syndicat Intercommunal de l'Etang Prévôt s'est déroulée à la salle d'accueil des gîtes de l'Etang Prévôt à Clergoux. Un moment convivial autour d'un apéritif où étaient conviés les élus des deux communes, les employés municipaux les conseillers départementaux et les présidents des deux communautés de communes.